
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2022 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

22-050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

22-050 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
14 AU 18 FÉVRIER 2022

22-051 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2022

2. ADMINISTRATION

22-052 2.1 NOMINATION – COMITÉ AVISEUR – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC –
MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION 21-361

22-053 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS DES RÉGIONS ET RURALITÉ
(VOLET 4)

22-054 2.3 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION
DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DU BOULEVARD DES
HAUTS-BOIS

22-055 2.4 ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN –
SIRSIDYNIX – ANNÉE 2022

3. SERVICE DES FINANCES

22-056 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER

22-057 3.2 APPROBATION – BUDGET 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

22-058 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE
MAIN-D'OEUVRE

22-059 4.2 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

22-060 4.3 EMBAUCHE – INSPECTRICE EN BÂTIMENT – SERVICE DE
L'URBANISME

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

22-061 5.1 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX –
ANNÉE 2022 – PROJET SA-21-30

22-062 5.2 ATTRIBUTION – ACHAT DE FLEURS POUR CRÉATION DE
MOSAÏQUES – ANNÉE 2022

22-063 5.3 ATTRIBUTION – ACHAT DE FLEURS ANNUELLES – ANNÉE 2022

22-064 5.4 ATTRIBUTION – FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE
VIVACES DE PÉPINIÈRE – ANNÉE 2022 – PROJET SA-22-03

22-065 5.5 RECONDUCTION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DANS
CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2022 –
PROJET SA-20-03

22-066 5.6 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION
MINISTÉRIELLE – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES –
PROJET R-1261 – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE
EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 21-381

22-067 5.7 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION
MINISTÉRIELLE – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES –
PROJET R-1270 – PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE DU
PARC JORDI-BONET – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-022

6. SERVICE DE L'URBANISME

22-068 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JANVIER 2022

22-069 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DU
PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE E) – ZONE A-804 –
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 21-649

22-070 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX
PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO,
LOCAL 104 (MERCATO – ANGELA & I) – ZONE C-258

22-071 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –
990, MONTÉE SAINTE-JULIE (COUCHE-TARD) – ZONE C-333

-
-
- 22-072 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 103 (SALON DE COIFFURE SIMPLEMENT POUR LUI INC.) – ZONE C-417
- 22-073 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2033-2055, RUE PRINCIPALE, LOCAL 104 (ANYTIME FITNESS) – ZONE C-501
- 22-074 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AMÉNAGEMENT D’UN GRENIER HABITABLE) – 191, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 22-075 6.8 RENOUELEMENT – RÉOLUTION 21-155 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT – 399, RUE LAMOUREUX – ZONE H-255
- 22-076 6.9 DEMANDE D’AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L’AGRICULTURE (POSTE DE DÉTENTE) – LOT 5 542 148 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ZONE A-807
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 22-077 7.1 AIDE FINANCIÈRE – LA CLÉ DES CHAMPS – CAMP DE JOUR ESTIVAL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
- 22-078 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO INC. – DIMINUTION DU LOYER MENSUEL
- 8. RÈGLEMENTS**
- 22-079 8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 1124-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D’Y INCLURE DES RÈGLES RELATIVES À LA RÉCEPTION DE DONS, DE MARQUES D’HOSPITALITÉ ET D’AVANTAGES DE LA PART D’UN FOURNISSEUR
- 22-080 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1280 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC**
- 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 22-081 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-051

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 18 janvier 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-052

NOMINATION – COMITÉ AVISEUR – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 21-361

ATTENDU QU'une convention d'aide financière est intervenue entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) pour l'octroi d'une subvention à la MRC dans le cadre de la mise en place d'Accès entreprise Québec;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 4.6 de cette convention, la MRC s'engage à s'adjoindre et animer un comité aviseur d'un minimum de cinq personnes, composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC, pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

ATTENDU la résolution 2021-06-200 adoptée à la séance ordinaire de la MRC tenue le 10 juin- 2021 nommant un représentant de la ville la plus peuplée du territoire de la MRC à titre de représentant sur le comité aviseur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est la municipalité locale la plus peuplée du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2021, a nommé M. Pierre Bernardin à titre de représentant sur le comité aviseur, résolution 21-361;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Ville sur le comité aviseur;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

De nommer le maire, M. Mario Lemay, pour siéger au sein du comité aviseur d'Accès entreprise Québec à titre de représentant de la municipalité locale la plus peuplée;

D'abroger la résolution 21-361 à toutes fins que de droit;

- D'acheminer une copie de la résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser et de désigner la directrice générale adjointe, madame Mélanie Brisson, à déposer et à signer la demande d'aide financière dans le cadre du programme précité, ainsi que tout document en lien avec le suivi administratif de cette demande auprès du MAMH;

De s'engager à contribuer, dans les proportions établies aux présentes, aux dépenses admissibles non subventionnées, conjointement avec les villes de Varennes et de Saint-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-054

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie produit, adopte et rend public un plan d'action annuel visant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QUE ce plan d'action comporte un volet visant à faire en sorte que les intersections soient plus sécuritaires et faciles à traverser pour les personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard des Hauts-Bois n'est pas aménagée et sécuritaire pour les personnes ayant une incapacité visuelle, de même que pour les personnes âgées du secteur, notamment en raison de l'absence de feux sonores et de l'achalandage important de cette artère;

ATTENDU QUE les spécialistes de l'institut Nazareth et Louis-Braille ont constaté la nécessité d'intervenir à cette intersection et ont formulé des recommandations afin de rendre la traversée de cette intersection plus sécuritaire pour tous, mais principalement pour les personnes vivant avec un handicap visuel;

ATTENDU QUE la modification de cette intersection nécessitera une intervention globale, soit la modification des trottoirs, l'installation de plaques podotactiles et l'ajout de traverses sonores;

ATTENDU QUE le réaménagement de cette artère permettra aux piétons de traverser le chemin du Fer-à-Cheval de façon sécuritaire et accroîtra l'autonomie des malvoyants et des personnes âgées du secteur, en éliminant les obstacles auxquels ils sont confrontés, leur permettant ainsi d'effectuer leurs achats essentiels eux-mêmes;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux, considérant l'ampleur de ces derniers, la Ville de Sainte-Julie sollicite un soutien financier dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports, visant notamment à financer une partie des honoraires professionnels, l'achat de matériel et le coût des travaux civils et d'installation;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée a été établie sur la base d'un budget prévisionnel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la production et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec;

De demander au ministère des Transports du Québec une aide financière de 39 750 \$ pour la réalisation de ce projet;

De s'engager à contribuer financièrement à ce projet à raison d'une somme minimale de 39 750 \$, représentant la moitié des dépenses admissibles du projet;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Mélanie Brisson, à déposer et à signer la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec, ainsi qu'à signer tous documents en lien avec le suivi administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-055

ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – SIRSIDYNIX – ANNÉE 2022

ATTENDU le contrat actuel de service d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque (SIBG) conclu entre SirsiDynix et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception de la facture de SirsiDynix concernant le renouvellement du contrat de service pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6^oa) et au paragraphe 9^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services pour le SIBG de la bibliothèque pour l'année 2022 à SirsiDynix, dont le siège au Canada est situé au 1800, North Drive West, Waterloo, Ontario, N2L 0C7, pour un montant de 27 677,45 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à la facture numéro INV09380.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-056

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 14 janvier 2022 au 3 février 2022 :

▪ Liste F-2022-03	Chèques à ratifier	879 121,03 \$
▪ Liste F-2022-04	Comptes à payer	2 589 232,55 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 14 janvier 2022 au 3 février 2022 apparaissant sur les listes F-2022-03 et F-2022-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-057

**APPROBATION – BUDGET 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le 26 janvier 2022, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2022;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le budget de l'exercice financier 2022 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 26 janvier 2022;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2022 au montant de 5 179 802 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-058

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU QUE l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
René Fontaine	Régulier	Pompier sur l'équipe 1 à lieutenant sur l'équipe 4	31 janvier 2022
Jean Turenne	Régulier	Pompier sur l'équipe 3 à lieutenant sur l'équipe 2	1 ^{er} mars 2022
André Alain	Régulier	Lieutenant intérimaire sur l'équipe 4 à lieutenant intérimaire sur l'équipe 2	12 février 2022
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Diane Tétreault	Surnuméraire	Secrétaire de direction remplaçante	7 février 2022
Service des loisirs			
Aurélie Savard	Saisonnier	Dessin	5 février 2022
Christel Carreau	Saisonnier	Cardio baguettes	7 février 2022
Layal Brunet	Saisonnier	DIY	9 avril 2022
Lydia Charron	Saisonnier	Funky 1, 2	5 février 2022
Annie Caron	Contractuel	Cuisses abdos fessiers	8 février 2022
Caroline Berthiaume	Contractuel	Stretching-Pilates, Cardio danse, Yoga pilates	7 février 2022
Kinergex inc	Contractuel	Mise en forme	9 février 2022
Latif Farouk	Contractuel	Basketball	10 février 2021
Lise Lapointe	Contractuel	Qi Gong	11 février 2022
Matthieu Gélinau	Contractuel	Cuisses abdos fessiers en remplacement si besoin	À déterminer
Monica Nachi	Contractuel	Essentrics, ballet classique déb, inter et avancé-pointes	9 février 2022
Steve Choquette	Contractuel	Boxe enfants, boxe adultes	8 février 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-059

**EMBAUCHE – TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de technicien en gestion des eaux au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 7 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Alexandre Joannic au poste de technicien en gestion des eaux au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 21 février 2022, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-060

EMBAUCHE – INSPECTRICE EN BÂTIMENT – SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste d'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE le rapport de recommandation du Service des ressources humaines;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Maxim Leduc au poste d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme, à compter du 21 février 2022, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-061

**ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2022 –
PROJET SA-21-30**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 janvier 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a choisi de ne pas se prévaloir de l'option de transport;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-21-30 relatif à la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2022 à la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, pour un montant de 129 993,61 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-062

ATTRIBUTION – ACHAT DE FLEURS POUR CRÉATION DE MOSAÏQUES – ANNÉE 2022

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat de fleurs pour la création de mosaïques pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat d'achat de fleurs pour la création de mosaïques pour l'année 2022 à la compagnie Les jardins W.G. Charlebois inc., située au 122, rue St-Onge, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 2W8, pour un montant de 17 836,23 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison de la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-063

ATTRIBUTION – ACHAT DE FLEURS ANNUELLES – ANNÉE 2022

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat de fleurs annuelles pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat d'achat de fleurs annuelles à la compagnie Les jardins W.G. Charlebois inc., située au 122, rue St-Onge, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 2W8, pour un montant de 28 414,07 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison de la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-064

ATTRIBUTION – FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE VIVACES DE PÉPINIÈRE – ANNÉE 2022 – PROJET SA-22-03

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces de pépinière pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le devis prévoit l'achat d'essences à plus d'un fournisseur, selon le prix le plus bas, par article;

ATTENDU l'article 4.5.1 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la clause préférentielle d'achat local;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-22-03 concernant la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces de pépinière pour l'année 2022, aux fournisseurs suivants :

- à l'entreprise Pépinière Rougemont enr., située au 730, route 112, Rougemont, Québec, J0L 1M0, pour une somme de 30 761,56 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux prix unitaires indiqués au bordereau de prix présenté en date du 1^{er} février 2022;
- à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, pour une somme de 26 685,70 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux prix unitaires indiqués au bordereau de prix présenté en date du 27 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-065

RECONDUCTION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2022 – PROJET SA-20-03

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-20-03 relatif à la tonte de gazon de certains parcs et espaces verts pour l'année 2020, incluant les travaux en option, à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2020, résolution 20-140;

ATTENDU QUE le contrat précité est assujéti à quatre (4) années optionnelles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite reconduire le contrat pour l'année 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des travaux supplémentaires, soit l'ajout d'un muret sur la rue du Grand-Coteau;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE reconduire, pour l'année 2022, le contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts, incluant les travaux en option ainsi que l'ajout de la section de la rue du Grand-Coteau, à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, pour un montant de 105 629,23 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-066

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET R-1261 – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-381

ATTENDU le projet R-1261 visant la construction d'une piste cyclable en bordure de l'Autoroute 20, entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MELCC ») est requise pour procéder auxdits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 21-381 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

22-068

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JANVIER 2022

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 19 janvier 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 7 février 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-069

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE E) – ZONE A-804 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 21-649

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE confirmer l'approbation des plans-concept de développement du projet intégré Vilamo, pour la boucle E, comprenant 76 unités d'habitation multifamiliale, préparés par la firme d'architecture UN à UN, datés du 16 juillet 2019, et ce, conformément à la résolution 19-505 du conseil municipal adoptée lors de la séance tenue le 19 août 2019 et à la résolution 506.12.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de la séance tenue le 19 janvier 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction;

D'abroger la résolution 21-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-070

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO, LOCAL 104 (MERCATO – ANGELA & I) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, soumis par la compagnie Xénon enseignes et datés du 4 octobre 2021, pour l’établissement situé au 320, rue de Murano, local 104 (Mercato – Angela & I), et ce, conformément à la résolution 506.8.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 janvier 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-071

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 990, MONTÉE SAINTE-JULIE (COUCHE-TARD) – ZONE C-333

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Enseignes Pattison et datés du 14 décembre 2021, pour l’établissement Couche-Tard, situé au 990, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 506.7.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 janvier 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-072

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 103 (SALON DE COIFFURE SIMPLEMENT POUR LUI INC.) – ZONE C-417

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par la compagnie Xénon enseignes et datés du 26 novembre 2021, pour l’établissement Simplement pour lui Inc., situé au 2123, boulevard Armand-Frappier, local 103, et ce, conformément à la résolution 506.3.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 janvier 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-073

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2033-2055, RUE PRINCIPALE, LOCAL 104 (ANYTIME FITNESS) – ZONE C-501

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Slon Inc. et datés du 23 décembre 2021, pour l’établissement Anytime Fitness, situé au 2033, rue Principale, local 104, et ce, conformément à la résolution 506.5.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 janvier 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-074

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AMÉNAGEMENT D'UN GRENIER HABITABLE) – 191, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation (aménagement d'un grenier habitable), soumis par la compagnie Thibodeau + Laberge architectes, datés du 13 janvier 2022, pour la résidence située au 191, rue des Frênes, et ce, conformément à la résolution 506.6.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 janvier 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-075

RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 21-155 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 399, RUE LAMOUREUX – ZONE H-255

ATTENDU QUE les plans-concept d'agrandissement par l'ajout d'un étage et d'une seconde porte française, soumis par la compagnie Genesis Designs et datés de janvier 2020, pour la résidence située au 399, rue Lamoureux, ont été approuvés par le comité consultatif d'urbanisme, conformément à la résolution 495.9.21 adoptée le 16 février 2021;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 11 mars 2021, par le biais de la résolution 21-155;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction, soit jusqu'au 9 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

De reconduire la résolution 21-155 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-076

DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE (POSTE DE DÉTENTE) – LOT 5 542 148 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ZONE A-807

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été présentée le 25 novembre 2021 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la CPTAQ), par madame Josée Bédard, agronome de la compagnie Groupe Conseil UDA Inc., mandataire du requérant Énergir S.E.C., afin d'autoriser un usage autre que l'agriculture sur une partie du lot 5 542 148 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à obtenir une autorisation afin de procéder à des travaux d'installation d'un nouveau poste de détente sur son réseau local;

ATTENDU QUE sans ce poste, le fournisseur de service d'utilité publique ne sera plus en mesure de raccorder de nouveaux clients dans ce secteur;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi bénéficie déjà d'une autorisation de la CPTAQ, laquelle a permis l'aménagement d'un stationnement donnant accès à une cabane à sucre et à une salle de réception;

ATTENDU QU'une partie du site visé doit faire l'objet d'une subdivision;

ATTENDU QU'une des parcelles créées au terme de la modification cadastrale précitée sera acquise par Énergir S.E.C., tandis qu'une autre parcelle sera grevée d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur du requérant;

ATTENDU QUE la parcelle visée par une acquisition se situe dans l'aire de stationnement, laquelle est à proximité d'un fossé donnant sur la montée des Quarante-Deux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par madame Josée Bédard, agronome de la compagnie Groupe Conseil UDA inc. mandataire pour Énergir S.E.C., et ce, afin d'autoriser l'installation d'un nouveau poste de détente sur une partie du lot 5 542 148 du Cadastre du Québec (utilisation à des fins autres que l'agriculture), le tout conditionnellement à ce qu'Énergir mette en place un écran visuel, soit plus particulièrement de procéder à la plantation d'espèces arboricoles appropriées du côté de la montée des Quarante-Deux;

D'acheminer une copie de cette résolution au requérant ainsi qu'à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-077

AIDE FINANCIÈRE – LA CLÉ DES CHAMPS – CAMP DE JOUR ESTIVAL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie offre depuis maintes années un camp de jour estival pour les personnes handicapées âgées de 4 à 25 ans, à raison de 4 jours par semaine, durant 8 semaines (camp Méli-Mélo);

ATTENDU QUE la Clé des Champs est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de voir à la planification et à l'organisation de loisirs pour les jeunes de Sainte-Julie vivant avec un handicap physique ou intellectuel;

ATTENDU QUE plusieurs Julievillois et Julievilloises profitent actuellement des services de cet organisme durant les mois de septembre à mai;

ATTENDU QUE la clientèle de la Clé des Champs est constituée en partie de personnes handicapées âgées de plus de 25 ans;

ATTENDU QUE l'organisme a fait part à la Ville de son intérêt à organiser des activités de camp de jour durant la période estivale, afin de pouvoir assurer une continuité de services à leur clientèle durant toute l'année et ainsi pouvoir donner du répit aux familles des usagers, peu importe leur âge et peu importe la saison;

ATTENDU QUE l'organisme et leurs animateurs ont une très bonne connaissance des problématiques et enjeux auxquels font face les personnes vivant avec un handicap;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie encourage la prise en charge du milieu dans diverses sphères d'activités en accompagnant et en supportant les organismes locaux;

ATTENDU QUE la tenue de ce camp de jour, organisé et animé par la Clé des Champs, remplacerait le camp de jour offert par la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 24 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'offrir une subvention de 30 000 \$ à l'organisme la Clé des Champs Sainte-Julie inc. afin de lui permettre de bonifier les services offerts à sa clientèle, en réalisant un projet de camp de jour estival pour les résidents de Sainte-Julie vivant avec un handicap physique ou intellectuel, et ce, en remplacement du camp Méli-Mélo;

De supporter et d'accompagner l'organisme dans toutes ses démarches et à toutes les étapes de réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller M. Claude Dalpé divulgue son intérêt pécuniaire dans l'école de karaté Sankudo et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

22-078

AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO INC. – DIMINUTION DU LOYER MENSUEL

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a de nouveau imposé, le 20 décembre dernier, de nouvelles mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, dont la suspension des activités sportives et de loisirs en groupe;

ATTENDU QUE l'École de karaté Sankudo inc. vit des difficultés financières en raison de l'imposition de ces mesures sanitaires puisqu'elle doit acquitter les frais de location des locaux situés au pavillon Thérèse-Savard-Côté, bien que ses activités aient été momentanément suspendues;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a permis à l'école de karaté de procéder à des entraînements privés dans le dojo du pavillon Thérèse-Savard-Côté;

ATTENDU QUE l'entente signée entre l'école et la Ville prévoit que l'organisme doit assumer la totalité des frais de location du dojo, malgré une utilisation réduite de l'espace loué;

ATTENDU QU'une réduction équivalente à la moitié du coût du loyer mensuel, en raison de l'utilisation réduite de l'espace causée par la suspension des cours de groupe, aiderait grandement l'organisme à s'acquitter des dépenses liées à son fonctionnement;

ATTENDU QUE l'organisme a demandé à la Ville de Sainte-Julie de conserver les revenus d'inscription de la session d'hiver 2022, versés via la plateforme d'inscription Sport-Plus de la Ville de Sainte-Julie, et de procéder au remboursement des participants qui en font la demande;

ATTENDU QUE cette demande ne peut être exaucée, notamment car la Ville de Sainte-Julie ne possède pas les ressources humaines pour assurer la gestion des revenus d'inscription et les remboursements de l'organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé, au 31 janvier 2022, la reprise des activités sportives pour les jeunes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 24 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE réduire de 50 % le loyer mensuel de l'organisme pour la location des locaux situés au pavillon Thérèse-Savard-Côté, sauf si ce dernier reçoit une autre subvention ou aide financière en lien avec la suspension de ses activités sportives et de loisirs de groupe, à défaut de quoi le loyer mensuel complet sera exigé;

Que cette réduction de moitié du loyer, le cas échéant, soit effective pour tous les mois, à compter de janvier 2022, où l'École de karaté Sankudo inc. a dû ou devra suspendre ses activités sportives de groupe en raison des mesures sanitaires en vigueur;

DE procéder au paiement des inscriptions de la session d'hiver 2022 à l'École de karaté Sankudo inc., en laissant à cette dernière la gestion de ses revenus d'inscription et des remboursements, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-079

ADOPTION – RÈGLEMENT 1124-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES RELATIVES À LA RÉCEPTION DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ ET D'AVANTAGES DE LA PART D'UN FOURNISSEUR

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022 sous le n° 22-047;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1124-3 modifiant le Règlement 1124 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure des règles relatives à la réception de dons, de marques d'hospitalité et d'avantages de la part d'un fournisseur.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-080

ADOPTION – RÈGLEMENT 1280 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2018, le *Règlement 1206 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi no 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie des élus et élus de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022 sous le n° 22-048;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1280 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus et élus de la Ville de Sainte-Julie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT 9. COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Séance publique** – M. Lemay mentionne que la prochaine séance publique aura lieu le mardi 22 février 2022 à 19 h 30.
- **Les Julievernales** – M. Lemay remercie les équipes des loisirs et des infrastructures ainsi que les commanditaires pour l'événement Les Julievernales. Cette activité fut un grand succès avec la grande participation des familles julievilloises.
- **Bricole ton traîneau** – M. Lemay mentionne que ce dimanche, 13 février, le Club optimiste organise sa 2^e édition de « Bricole ton traîneau » à la pente à glisser, de 13 h à 15 h.
- **Semaine du scoutisme** – Pour souligner la semaine du scoutisme, qui débutera le 21 février prochain, le drapeau des scouts sera hissé à l'hôtel de ville.
- **Soirées autour du feu** – M. Lemay mentionne qu'une première soirée autour du feu est prévue le 18 février prochain au parc Ringuet, et que la seconde soirée aura lieu le 18 mars prochain au parc du Sorbier. Ces soirées débutent à 19 h.
- **Vaccination** – M. Lemay annonce que la Ville de Sainte-Julie a contribué à l'organisation d'une clinique de vaccination sans rendez-vous qui aura lieu au Centre multisports régional Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes situé au 200, rue Jean Coutu à Varennes, les 19 et 20 février 2022.
- **Terrain de la Défense nationale** – M. Lemay prend quelques instants pour faire une mise au point dans ce dossier. Ce terrain appartient au gouvernement fédéral et plus précisément à la Défense nationale. Ce terrain est situé au pied du Mont-Saint-Bruno et longe l'avenue de la Montagne. C'est un terrain d'une très grande superficie qui se trouve en partie sur le territoire de Sainte-Julie, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand. Le terrain de la Défense nationale n'a pas été cédé à la Ville de Sainte-Julie. Des discussions sont plutôt en cours entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour qu'il soit cédé à la Sépaq. La Sépaq a priorité sur la Ville pour obtenir ce terrain et elle a déjà confirmé son intérêt. On ignore encore quel sera l'échéancier, mais nous savons qu'éventuellement, la Sépaq en sera

propriétaire. Le souhait de la Ville est de faire en sorte que ce terrain soit préservé à des fins de conservation et de valorisation de l'environnement. Nous souhaitons également que les Julievilloises et les Julievillois puissent y pratiquer certaines activités de plein air conformes aux orientations de la Sépaq. La Ville de Sainte-Julie a mis en place un comité de travail destiné à suivre ce dossier de près. Lorsque les discussions seront un peu plus avancées, il est prévu de procéder à un exercice de participation citoyenne pour bien cibler les besoins et les attentes de la population. Surtout, d'avoir un équilibre entre la protection de l'environnement et les activités prioritaires. Donc, cela va favoriser le dialogue avec la Sépaq, dont je salue l'actuelle collaboration dans ce dossier. Pour nous assurer d'une concertation efficace, nous discuterons également avec les autres villes qui bordent le parc national. Nous connaissons votre attachement à ce terrain et votre souhait de le protéger et d'y pratiquer des activités. C'est pourquoi nous nous engageons à vous tenir informés tout au long du processus, tout en veillant à vous donner l'occasion de vous exprimer et de participer au choix des priorités qui seront soumises à la Sépaq au moment opportun.

- **Saint-Valentin** – M. Lemay souhaite une bonne Saint-Valentin à tous les Julievilloises et Julievillois et les encourage à acheter auprès des commerçants locaux.

POINT 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Aucune communication.

POINT 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Martin Boissonneault

- M. Boissonneault, résident de la rue Flaubert, mentionne subir fréquemment, la nuit, le niveau élevé de bruit de certains avions en arrivée ou en départ de l'aéroport de Saint-Hubert. Quelles actions la Ville a-t-elle entreprises et quels en sont les résultats?

M. Lemay mentionne que la Ville a mis de l'avant un comité de travail sur le corridor aérien qui vient tout juste de débiter ses travaux. C'est une question qui nous préoccupe beaucoup. Nous sommes très conscients des nuisances sonores associées au passage d'avions au-dessus du territoire de la ville, particulièrement la nuit. La Ville essaiera de travailler avec toutes les parties impliquées dans ce dossier. Le comité va recueillir des données pour faire les représentations à cet effet. Les membres de ce comité seront nommés officiellement le 22 février prochain. Ce comité aura notamment pour mandat d'évaluer la problématique, déterminer les solutions possibles et de transmettre des propositions ou recommandations aux autorités concernées. Ce comité veillera également à créer des liens avec d'autres organisations, dont le comité antipollution des avions de Longueuil, afin de prévoir des actions concertées au besoin.

M. Michel Lécuyer

- M. Lécuyer demande si les rénovations du centre communautaire seront finies bientôt, vu les assouplissements des mesures sanitaires faites cet après-midi.

M. Bernardin mentionne que les travaux de rafraîchissement du centre communautaire sont terminés. Il y aura des travaux sous peu pour les mises aux normes, mais cela n'empêchera pas la location de salles. Finalement, au cours de l'année, une étude sera faite sur la fonctionnalité du bâtiment. C'est l'état de la situation actuellement.

22-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière